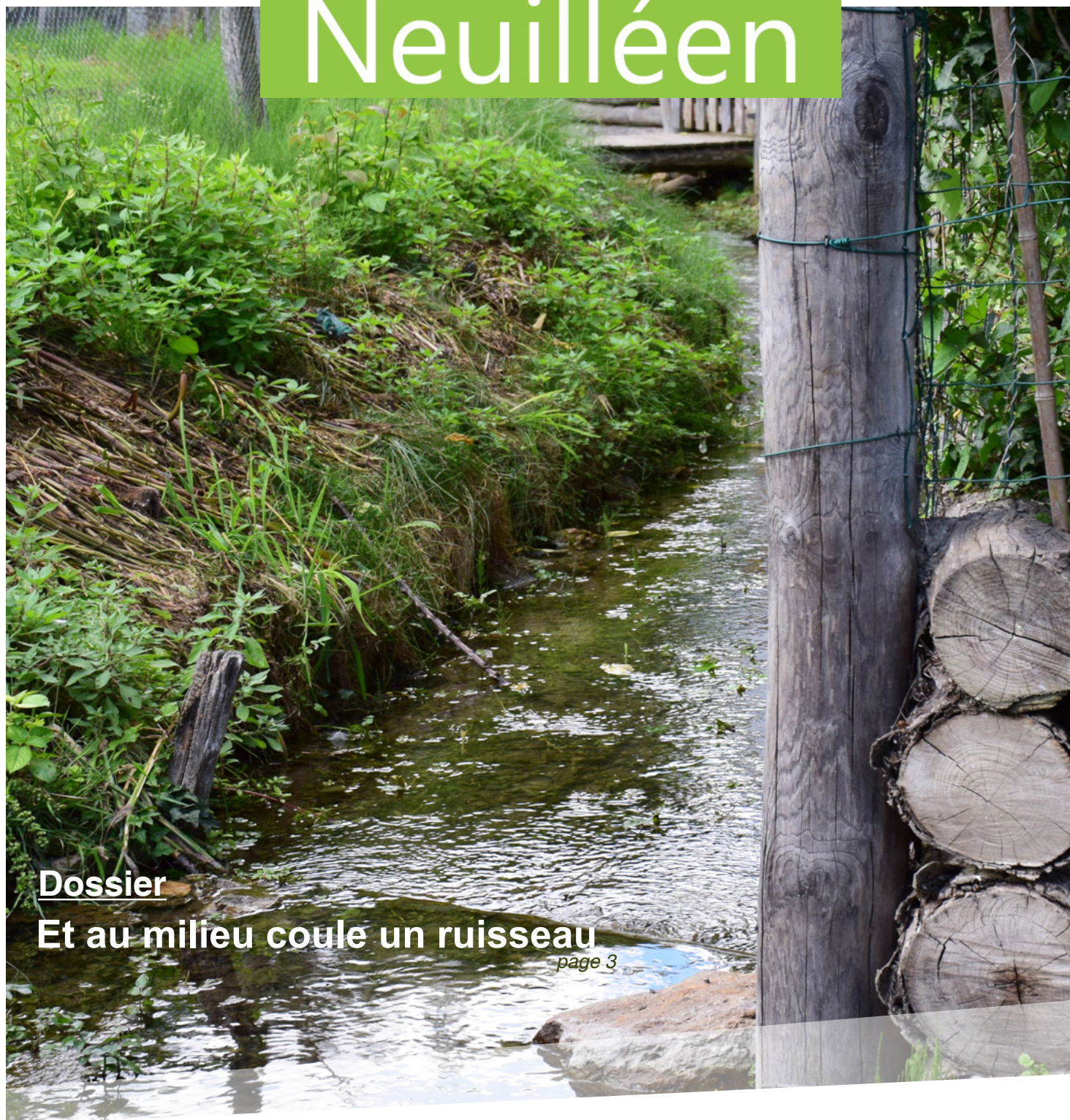


# Le *petit* Neuilléen



**Dossier**

**Et au milieu coule un ruisseau**

*page 3*

**Actualité des  
commissions**

Un nouveau  
cadran pour  
le clocher *page 11*

**Éducation**

Le plein d'activités  
dans les écoles  
du village ! *page 12/13*

**Actualité**

Marché des  
producteurs en  
septembre ! *page 16*



### Le petit Neulléen

Le journal d'information de la commune de Neullé

Juillet 2022

Directeur de publication : G. BERTIN

Création, rédaction, mise en page :  
Commission dynamique communale

Crédits photographiques :  
V. BENOIST, V. ROY

Impression :  
Multi-impressions Chinon  
Publication éditée à 500 exemplaires

Mairie de Neullé  
5 Place Saint-Médard,  
49680 NEULLÉ

Tel. 02 41 52 51 10  
Fax. 02 41 52 54 45

mairie.neulle@wanadoo.fr  
www.mairiedeneulle.fr

Horaires d'ouverture :  
Du lundi au samedi  
de 09h00 à 12h15

## Le mot du maire



Chères Neulléennes et chers Neulléens,

Cet été 2022, devient un des étés les plus chauds que notre métropole ait connu. Des canicules ont déjà été présentes dans le passé en 1921, 1976, 1983, 2003, avec des périodes sans pluies plus ou moins longues. Cet été connaîtra des records de températures notamment par chez nous avec des valeurs autour de 40 °C. Ce sont malheureusement aussi, des moments où les plus fragiles (notamment les anciens) souffrent le plus et ne s'hydratent pas suffisamment. Dans ces conditions c'est important que la solidarité familiale et entre voisins puisse être présente. N'hésitez pas à nous contacter si vous pensez qu'une personne se trouve isolée.

Avec ces canicules, c'est aussi le manque de précipitations qui fait défaut. Cela a des conséquences directes pour nos cultures, nos jardins, nos espaces verts, nos animaux, avec des ruisseaux à sec, des puits qui voient leur niveau s'abaisser. Les périodes hivernales ne permettent plus, depuis plusieurs années de remettre à niveau nos nappes phréatiques ni nos réserves en sous-sol. Il y a urgence à

mettre des actions en place pour avoir une utilisation efficace de la consommation d'eau pour satisfaire tous les usages. Chacun peut regarder comment il peut mieux gérer son environnement et trouver des solutions. Nous ferons un numéro spécial dans le petit Neulléen avec des réunions d'informations sur ce sujet.

Dans ce numéro, vous trouverez le bilan financier de la commune avec les résultats des comptes 2021 et la projection du budget 2022. Les principaux grands travaux sont terminés et nous commençons durant l'été l'enfouissement des réseaux rue des mûriers. Les finances sont saines et nous permettent de nous projeter sur d'autres travaux pour la fin du mandat notamment avec l'espace Branchereau en cours d'études. Un plan pluriannuel d'investissement des routes communales est également en cours.

Comme vous avez pu le constater, l'équipe municipale a souhaité compléter le conseil avec 3 nouvelles conseillères que vous avez élues au premier tour. Merci pour cette confiance accordée. Le conseil de nouveau au complet poursuit son engagement à vos côtés, avec la parité qui est effective.

Je tiens à remercier pour leurs actions et leurs engagements, Patricia Common et Manuel Robin, qui pour des raisons professionnelles, par manque de temps ou d'incompatibilités de fonction, ont souhaité arrêter leur mission d'élus. Monsieur Robin a été recruté par la commune pour prendre la suite d'Éric Gillon en tant que chef des services techniques.

Comme il était annoncé, la Covid fait son retour et s'inscrit dorénavant dans notre vie comme une grippe avec laquelle il faut apprendre à vivre. Les plus fragiles doivent se protéger, les vaccins sont souhaitables pour une protection collective, et les gestes barrières doivent perdurer notamment le lavage des mains.

Comme en témoignent les différentes fêtes de la commune (des écoles, de la musique, fouées, moules-frites) le plaisir de se retrouver après ces années difficiles est bien présent et cela fait plaisir. Nous vous invitons à la soirée du 3 septembre « La tablée Neulléenne » avec vos amis, pour partager ce moment fort de cohésion de notre village avec le traditionnel feu d'artifice organisé avec le comité des fêtes.

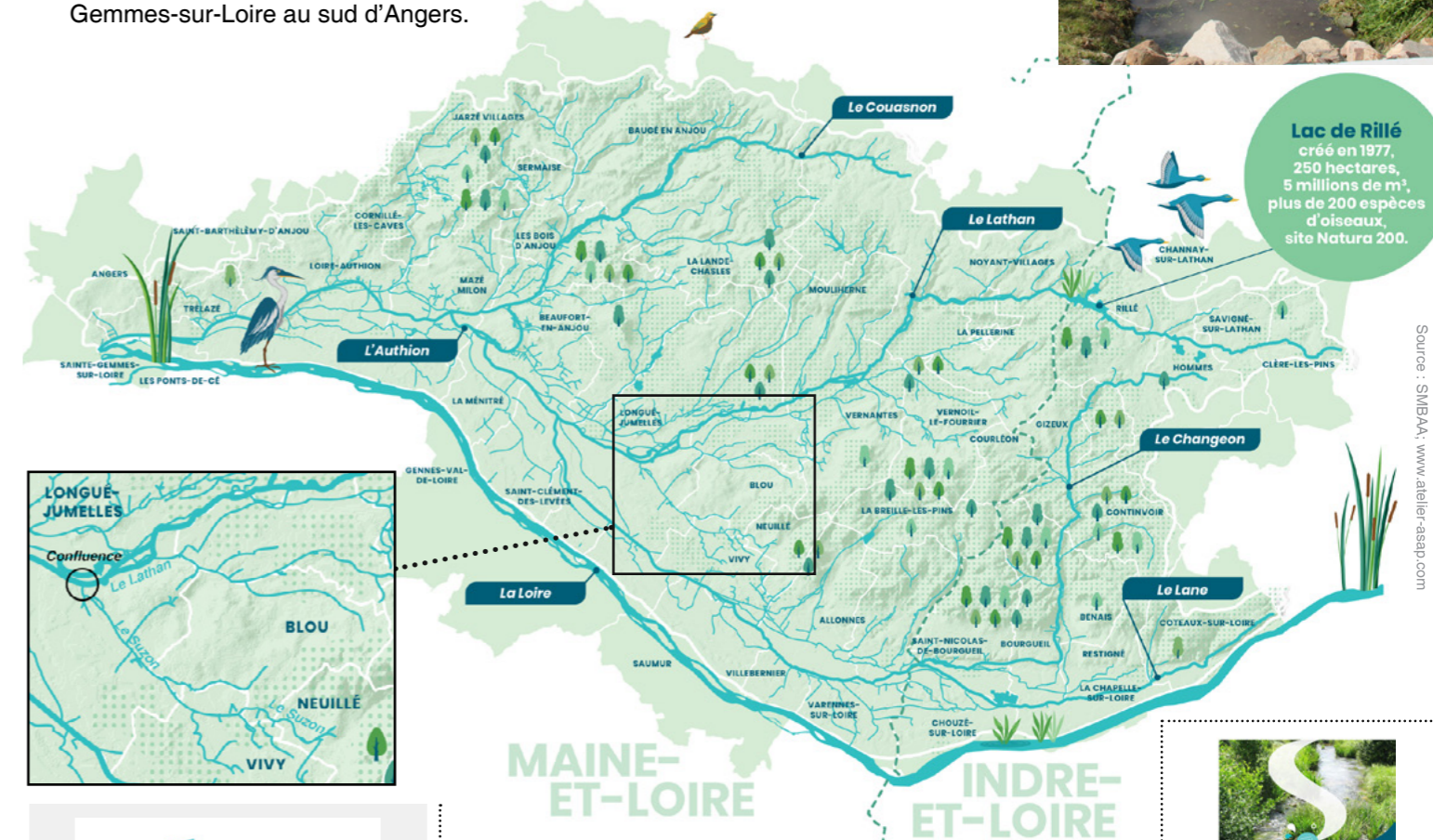
À très bientôt donc.....

Guy Bertin

## Le Suzon : Les petits ruisseaux font les grandes rivières

Cours d'eau emblématique de Neullé, le **Suzon** prend sa source dans notre commune à la Fontaine Suzon puis sillonne paisiblement les prairies et la plaine maraîchère en direction de Blou et Vivy. Après avoir parcouru un peu plus de 11 km, il se jette dans le Lathan à Longué.

Il fait partie du réseau hydrographique du **bassin versant de l'Authion**. D'une superficie de 1497 km<sup>2</sup>, le bassin versant possède 1283 km de cours d'eau de Cléré-les-Pins dans l'Indre-et-Loire jusqu'à la confluence de l'Authion avec la Loire à Saint-Gemmes-sur-Loire au sud d'Angers.



Le Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents (SMBAA) a été créé le 1er janvier 2015 pour assurer la gestion des cours d'eau du bassin versant.

Il a pour mission **de préserver et restaurer les milieux aquatiques, la qualité de l'eau des rivières et des eaux souterraines, de protéger et sécuriser la ressource en eau (superficielle et souterraine) pour maintenir les usages (eau potable, agriculture, industrie, environnement).**

### Quels sont mes droits et devoirs de propriétaire riverain ?

#### Les droits d'un riverain sont :

- **un droit d'usage de l'eau** pour les besoins domestiques, en tenant compte des possibles arrêtés de sécheresse en été et du débit réservé.
- **un droit de pêche** jusqu'au milieu du cours d'eau, à condition d'adhérer à une association agréée de pêche et de payer la cotisation pêche et milieu aquatique.
- **un droit de clôturer les parcelles** à condition que la clôture ne soit pas posée dans le cours d'eau.

#### Les devoirs d'un riverain sont :

- **Entretien régulièrement la rivière et ses abords** (végétation entravant la libre circulation des eaux) et les ouvrages hydrauliques lui appartenant.
- **Respecter le débit réservé**: Le droit à l'usage de l'eau doit tenir compte des possibles arrêtés de sécheresse en été et du débit réservé (débit minimal garantissant en permanence la vie, la circulation et la reproduction des espèces),
- **Permettre l'accès aux berges** aux agents en charge de la surveillance des ouvrages ou de travaux, aux agents assermentés et aux membres des associations de pêche avec lesquelles il y a un accord,
- **Ne pas stocker les déchets en bord de cours d'eau**



Le SMBAA a sorti un guide des bonnes pratiques pour répondre à toutes vos questions portant sur l'entretien et la gestion des milieux aquatiques. Disponible en mairie ou à cette adresse : <https://www.sage-authion.fr/download/4566/>

### Et au milieu coule un ruisseau

Lieu de vie et axe économique du village par le passé, les ouvrages bâtis le long du Suzon sont encore visibles aujourd'hui. Les ponts, lavoirs et moulins nous laissent imaginer la vie qui régnait jusqu'au milieu du XXème siècle. Prenant sa source au coeur de la commune, le ruisseau s'écoule ensuite vers le sud-ouest en direction de Blou. Au passage, il rencontre 2 lavoirs et 4 moulins. Retraçons en images l'itinéraire de notre célèbre cours d'eau communal.



En observant la carte de Cassini, on distingue l'emplacement des 4 moulins le long du ruisseau. Ils sont symbolisés par des éléments en forme de roue à aubes. \* 1820-1824

### La Fontaine Suzon et son lavoir

Source du cours d'eau, la Fontaine se situe à 42 mètres d'altitude. De là coule le « ruisseau de la Fontaine Suzon » nom officiel que l'on retrouve sur les cartes IGN et les documents administratifs mais que les habitants appellent plus communément « le Suzon ».

Sur les 2 photographies ci-dessous, nous pouvons constater les niveaux d'eau très différents entre la fin de l'hiver et le début de l'été. Les périodes de sécheresse répétées entraînent un assèchement du cours d'eau de plus en plus précoce dans la saison.



Lavoir de la Fontaine-Suzon



Fontaine Suzon en mars 2021

Fontaine Suzon mi-juillet 2022

### Le moulin «Auberge du Suzon»

Premier moulin sur le passage du Suzon, situé à environ 200 mètres de la Fontaine, il fût pendant un temps «l'Auberge du Suzon», auberge rurale spécialisée dans les plats traditionnels. Le moulin est implanté dans une zone humide, entouré de plusieurs sources et étangs.

### Le lavoir du Pont de la ville

On ne peut pas le rater, construit sur l'un des principaux axes de la commune, à l'intersection entre la route du Pont de la ville et la route du petit Bel-Air, le lavoir a été récemment restauré et possède à nouveau sa planche à laver.



### La sardine du Suzon



Le lavoir de la Fontaine Suzon fut l'un des lieux de tournage du film « La Sardine du Suzon » réalisé en 1989 par Christian Benoist et Deniel Jacopin. Beaucoup de Neuilléens ont participé à l'époque à l'écriture de ce moyen métrage et au tournage en tant qu'acteurs principaux ou figurants.



### Le moulin du Pont de la ville

Le moulin du Pont de la ville a été réhabilité il y a quelques années par Faustine et Antonin Martineau, tout deux artisans d'art, pour en faire leur atelier. Le couple a restauré le bâtiment en prenant soin de garder son authenticité et les marques de son histoire. La roue a aujourd'hui disparu mais le mécanisme interne est toujours en place.



### Le petit Bel-air



En 2020, la commune a confié au SMBAA des travaux de restauration du lit du Suzon sur plus de 250 m au niveau de la route du Petit Bel-Air. Le lit mineur a été redessiné avec un empierré des rives et la création de terrasses végétalisées. Le fond du lit vaseux a été rechargé en graviers pour lui redonner une dynamique sur ce secteur à très faible pente. Des plantations ont été effectuées afin de diminuer l'ensoleillement et ralentir l'envahissement du lit par les roseaux.

### Le moulin de Bessac



Le Suzon se sépare en deux en arrivant au niveau du moulin de Bessac. Un bras mène l'eau jusqu'à la roue (aujourd'hui disparue) tandis que le second permettait de détourner le courant lors de l'arrêt ou de l'entretien du moulin. Le mécanisme du moulin n'est plus en place aujourd'hui.



### Le moulin de Chevré

C'est le dernier moulin de la commune que le Suzon rencontre sur son passage. En amont du moulin, le lit du ruisseau est canalisé sur plusieurs dizaines de mètres avant de chuter au niveau de la roue. L'arbre, axe central de la roue, est toujours en place mais la roue a disparu. À l'intérieur, le mécanisme est encore présent. La structure est soutenue par un ensemble de colonnes en bois.



Sources : Un grand merci aux propriétaires des moulins qui nous ont accueillis : Maurice Bloudeau, Faustine et Antonin Martineau, Jean-Claude Bontemps. Cartographie : V. Benoist | Photographies : V. Benoist, F. Martineau.

Vendredi 1er avril 2022

**• OBJET : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2021 ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

**• FONCTIONNEMENT :**

Dépenses nettes : 615 595.43 € | Recettes nettes : 721 120.97 €

**• INVESTISSEMENT :**

Dépenses nettes : 522 489.96 € | Recettes nettes : 536 964.38 €

|                | Résultat de l'exercice 2021 |
|----------------|-----------------------------|
| Investissement | + 14 474,42                 |
| Fonctionnement | + 105 525,54                |
| <b>TOTAL</b>   | <b>+ 119 999,96</b>         |

**• OBJET : VOTE TAUX DES TAXES LOCALES**

Le conseil municipal décide le maintien des taux d'imposition pour la commune en 2022 : **41.28 %** pour le foncier bâti ; **35,12 %** pour le foncier non bâti

**• OBJET : REPRISE RESULTATS DE CLÔTURE**

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, l'affectation du résultat 2021 et la reprise des résultats de clôture de l'exercice 2020 :

|                | Résultats de clôture de l'exercice précédent | Part affectée à l'investissement exercice 2020 | Résultats exercice 2020 | Résultats clôture exercice 2021 |
|----------------|--|--|-------------------------|---------------------------------|
| Investissement | - 143 094,03                                 |  | 14 474,42               | - 128 619,61                    |
| Fonctionnement | 508 319,41                                   | 143 094,00                                     | 105 525,54              | 470 750,95                      |
| <b>TOTAL</b>   | <b>365 225,38</b>                            | <b>143 094,00</b>                              | <b>119 999,96</b>       | <b>342 131,34</b>               |

**• OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022**

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents le vote du budget primitif 2022 suivant :

| DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT          |                                    |                | RECETTES DE FONCTIONNEMENT                 |                              |                |
|-------------------------------------|------------------------------------|----------------|--|------------------------------|----------------|
| 011                                 | Charges à caractère général        | 248 832        | 002  | Excédent antérieur reporté   | 342 131        |
| 012                                 | Charges de personnel               | 272 800        | 13   | Atténuation des charges      | 8 000          |
| 022                                 | Dépenses imprévues                 | 45 000         | 70   | Vente de produits            | 23 751         |
| 023                                 | Virement investissement            | 190 000        | 73   | Impôts et taxes              | 411 359        |
| 042                                 | Opérations ordre de transfert      | 0              | 74   | Dotations subventions        | 189 950        |
| 65                                  | Autres charges de gestion courante | 202 359        | 75   | Produits de gestion courante | 12 800         |
| 66                                  | Charges financières                | 5 500          | 77   | Produits exceptionnels       | 1 500          |
| 67                                  | Charges exceptionnelles            | 3 000          | 042  | Transfert de charges         | 0              |
| 14                                  | Atténuation de produits            | 22 000         |  |                              |                |
| <b>TOTAL Dép. de Fonctionnement</b> |                                    | <b>989 491</b> | <b>TOT. des Recettes de Fonctionnement</b> |                              | <b>989 491</b> |

| DÉPENSES INVESTISSEMENT                |                               |                | RECETTES INVESTISSEMENT                    |  |                |
|--|-------------------------------|----------------|--|--|----------------|
| 001                                    | Déficit reporté               | 128 620        | 10   | Dotations fonds divers et réserves     | 148 681        |
| 16                                     | Emprunts et dettes assimilées | 42 000         | 13   | Subventions d'investissement           | 321 439        |
| 041                                    | Opérations patrimoniales      | 0              | 16   | Prêt CAF emprunts et dettes assimilées | 0              |
| 20                                     | Immobilisations incorporelles | 15 000         | 021  | Virement de la sect° de fonctionnement | 190 000        |
| 204                                    | Subvention équipement versée  | 50 000         | 040  | Amortissement subv. équipement         | 0              |
| 21                                     | Immobilisations corporelles   | 424 500        | 041  | Subv.éq.nature pers. droit privé       | 0              |
| <b>TOTAL des Dép. d'Investissement</b> |                               | <b>660 120</b> | <b>TOTAL des recettes d'Investissement</b> |  | <b>660 120</b> |

**• OBJET : CONTRIBUTION OGEC 2022**

M. le Maire de Neuillé, Guy BERTIN expose comme chaque début d'année, les dépenses de fonctionnement liées à l'Ecole publique (SIUP) et par effectifs (enfants à partir de 3 ans), inscrits au 1er janvier. Ce calcul sert de base pour évaluer la contribution à verser à l'Ecole privée « l'OGEC » à inscrire au BP 2022. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, valide le montant de la contribution 2022, pour l'OGEC, d'un montant de 19 720 €, pour l'année 2022, (soit 29 enfants : 680€/enfant). Effectif Ecole privée au 1er janvier 2022 « 38 enfants dont 29 de Neuillé ».

**• OBJET : PARTICIPATION SIUP**

M. le Maire de Neuillé, Guy BERTIN informe le Conseil que depuis 2021, la gestion financière de la garderie de Blou est incluse dans les dépenses de fonctionnement. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, valide le montant de la PARTICIPATION 2022 à inscrire au Budget de la Mairie, pour le SIUP, soit un montant de 43 359 €

| Effectifs des enfants au 01/01/ 2022 | %           | Coût garde-rie Blou | montant fonction-nement | Dépenses totales/communes |
|--------------------------------------|-------------|---------------------|-------------------------|---------------------------|
| Enfants de Blou = 48                 | 48,50%      | 6 600               | 37 772                  | 44 372                    |
| Enfants de Neuillé = 51              | 51,50%      | 3 250               | 40 109                  | 43 359                    |
| Enfants autres communes = 12         |             |                     |                         |                           |
| <b>Total 111</b>                     | <b>100%</b> |                     | <b>77 881</b>           | <b>87 731</b>             |

**• OBJET : VALIDATION DEVIS MODEMA AGRI « DEVIS BROUYEUR D'ACCOTEMENT GYRAX»**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés **décide** de valider la proposition commerciale du magasin MODEMA AGRI SAS de Baugé, ce devis comprend un broyeur d'accotement GYRAX type RL 1800, montant de l'achat 10 500€ HT, valide la reprise de l'ancienne machine pour un montant de 2 000€ HT

**• OBJET : VALIDATION ENTREPRISE LUC DURAND – AMÉNAGEMENT TROTTOIR CARREFOUR MAISON ROUGE**

Le Conseil Municipal, **décide** de valider le devis estimatif proposé par l'entreprise Luc DURAND ;pour les travaux d'aménagement d'un trottoir au carrefour de la Maison Rouge ;dont le coût estimé de l'opération est de 6 721.10 € HT / 8 065.32€ TTC.

**• OBJET : LIAISON DOUCE – VALIDATION AVENANT 01 - ENTREPRISE LUC DURAND**

Considérant le projet d'aménagement d'une liaison douce sur les communes de Neuillé et vivy, et l'aménagement de l'entrée de bourg de Neuillé ;  
Considérant le coût du marché initial de 323 221.90€ HT / 387 866.28€ TTC (pour les 2 communes); Rappelle qu'au vu de l'avancement, des travaux et des ajustements sont à prévoir :

- Réalisation des rives de chaussée à la sortie de la commune en direction de Vivy.
- Réalisation de ralentisseur par la mise en place de coussins berlinois avec une signalisation adaptée.
- Réalisation du revêtement d'accès des riverains (entrées d'habitations), modification du réseau des eaux pluviales et mise en place de pièges à eaux devant les entrées des propriétés. Le coût de ces travaux est assuré par la commune. Une participation financière des propriétaires est prévue pour ceux qui sont intéressés.

Le conseil valide le montant de l'opération d'un montant de 22 369.40 € HT / 26 843.28€ TTC.

**• OBJET : SIEML VALIDATION CONVENTION D'ÉTUDES AUDIT ENERGETIQUE « MAIRIE-SALLE DES LOISIRS »**

Depuis plusieurs années la commune opère pour la mise en place de moyens plus écologiques et plus vertueux avec un accompagnement dans ses démarches de transition énergétique du SIEML. Considérant que le règlement financier prévoit une participation de 40% de la collectivité sur le montant TTC ;  
Afin de mener à bien ce projet, la commune décide de passer une convention d'étude d'aide énergétique. le coût de cette prestation s'élève à 2 566.40 € TTC, la participation demandée à la commune de Neuillé s'élève à 1 026.56€ TTC.

**INFORMATIONS**

Samedi 26 mars « Nettoyons la nature » : M. le Maire remercie les habitants et Kyrielle pour leur participation. 45 personnes, dont 21 enfants ont participé. 75 kg de déchets ont été ramassés sur une grande partie du territoire de la commune.

Vendredi 13 mai 2022

**• OBJET : ALTER CITES - LOTISSEMENT LES PERINIÈRES A NEUILLE – VALIDATION CRAC 2021**

Le conseil municipal de la commune de Neuillé après en avoir délibéré **approuve** le présent bilan prévisionnel révisé le 31/12/2021 portant les dépenses et les recettes de l'opération inchangées à hauteur de 625 K€ HT ;  
**Approuve** le tableau des cessions de l'année 2021 : 8 lots

### • OBJET : ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE DE LA C.A. SAUMUR VAL DE LOIRE

Le Conseil Communautaire a délibéré sur la tarification de ce service de prévention auprès des collectivités et établissements publics affiliés ou auprès des organismes publics ou para-publics, souhaitant y adhérer. Le Maire présente la convention d'adhésion au service de médecine de prévention de la Communauté d'agglomération qui a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du service et les obligations auxquelles chacune des parties s'engage. Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'adhérer au service de médecine de prévention de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire dans les conditions fixées par la convention jointe aux présentes, pour une durée de 10 ans à compter de sa signature,
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine de prévention de la Communauté d'Agglomération.

### • OBJET : VALIDATION DEVIS TRAVAUX.

**Muret de la Fontaine Suzon** : Réparation du muret endommagé en 2020 : Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir le devis de Mr CARRÉ Damien pour un montant de 2871 € HT.

**École du Suzon** – maintenance Chauffage Géothermie : suite aux travaux d'installation d'un nouveau mode de chauffage par géothermie à l'École du Suzon, par l'entreprise HERVÉ THERMIQUE, le conseil municipal a sollicité cette entreprise pour la mise en place d'un contrat de maintenance, proposant une prestation annuelle d'un montant de 1 293,60 € HT soit 1 552,32 € TTC

### • OBJET : LOGICIEL CIMETIÈRE – VALIDATION DEVIS ASSOCIATION ÉTUDIANTE SR TOPO ESGT

Suite à la procédure de reprise des concessions en état d'abandon, il y a lieu de réaliser une réorganisation des concessions actuelles et de mettre en place des outils nécessaires pour améliorer la gestion administrative. Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de retenir, le devis de l'association SR TOPO l'ESGT, d'un montant total de 868.50 € TTC.

### • OBJET : PAROISSE SAINTE THÉRÈSE – PARTICIPATION FRAIS PROJET JEUNES EN POLOGNE AUPRÈS DES RÉFUGIÉS UKRAINIENS

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de verser une participation financière à la paroisse Sainte-Thérèse en Haute Vallée, de 100 € pour soutenir le « projet jeunes » en Pologne auprès des réfugiés ukrainiens prévu du 18 au 29 juillet 2022.

#### INFORMATIONS

- **Plantation du verger communal** : Création le long de la voie cyclable sur un terrain de 4 000m<sup>2</sup> ; Les habitants seront sollicités ; La plantation d'un arbre sera fait à chaque naissance sur la commune ; Le projet de créer un verger, entouré par une haie ; La région et le département seront sollicités pour d'éventuelles aides.
- **Lavoir** : La planche à laver a été installée par l'entreprise SARL ROY

Vendredi 3 juin 2022

### • OBJET : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021 DE LA C.A. SAUMUR VAL DE LOIRE

M. le Maire présente aux membres du Conseil les éléments principaux contenus dans le rapport d'activité 2021 de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ainsi que des projets menés. Le Conseil prend acte du rapport d'activité 2021 de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et des projets présentés.

### • OBJET : DEVIS ESPACE CINÉRAIRE

M. Willy Delaunay présente aux membres du Conseil les devis reçus pour la réalisation d'un espace cinéraire comprenant deux columbariums de 9 familles chacun, un jardin du souvenir avec flamme et porte-plaques ainsi que 4 cavurnes avec dalles en granit : La Commission Patrimoine a retenu la proposition de l'entreprise SBT Columbarium et soumet au Conseil la validation d'un devis concernant l'aménagement des allées par cette même entreprise pour un montant de 2 762,32 € HT, afin de finaliser l'ensemble du projet. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, **valide** le devis N°004972 de l'entreprise SBT Columbarium correspondant à l'aménagement d'un espace cinéraire d'un montant de 14 604,00 € HT (annexé à la présente délibération) ; **valide** le devis N°004973 de l'entreprise SBT Columbarium pour l'aménagement des allées d'un montant de 2 762,32 € HT (annexé à la présente délibération)

### • OBJET : INSCRIPTION DE L'ITINÉRAIRE ENTRE BLOU ET NEUILLÉ AU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE non motorisée (PDIPR)

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre des actions menées en faveur du développement du tourisme et de promenade et de randonnée, un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée a été élaboré en liaison avec le Comité départemental du tourisme de l'Anjou ; Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **approuve** l'ouverture au public des chemins ruraux non encore ouverts référencés au tableau d'assemblage des chemins, et annexé à la présente délibération ; **approuve** la demande d'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée pour la pratique pédestre ; **approuve** la convention relative aux modalités de passage, de balisage et d'entretien des sentiers à conclure avec le Département ;

#### INFORMATIONS

**Registres état civil** : Madame Baudry explique aux membres du Conseil que les registres d'état civil doivent être reliés au maximum tous les 10 ans ; la reliure doit garantir leur solidité et leur durabilité. Des registres de la commune doivent être reliés Des devis ont été établis par deux sociétés pour la période allant de 1973 à 1992 : Le conseil valide

La reliure du Limousin : 246,87 € TTC

**Box à vélos** : Pour les communes intéressées, l'Agglomération Saumur Val de Loire propose l'installation, à titre gracieux, de consignes à vélos. Le modèle Vél'Box (développé par Abriplus) est une structure fermée en acier galvanisé peint (RAL au choix) avec portes en finition grillagée, conçu pour accueillir 2 vélos totalement sécurisés (longueur 1,96 m x largeur 1,80 m x hauteur 1,44 m). Ces box sont prévus pour accepter une signalétique permettant de communiquer sur le prestataire et sur les portes sont indiquées les conditions d'utilisation de la consigne. Pour la pose il est préférable que le sol recevant la consigne soit un sol dur enrobé ou béton. Etant donné que des jeunes qui habitent dans les hameaux viennent à vélo pour prendre leur car, le conseil valide cette proposition. L'installation de cette consigne se ferait près de l'église, la tôle peinte serait de couleur « beige » pour se fondre dans l'environnement de l'église.

Vendredi 24 juin 2022

### • OBJET : INSTALLATION DES TROIS NOUVELLES CONSEILLÈRES MUNICIPALES « ÉLECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES DU 19 JUIN 2022 »

Considérant les élections municipales partielles en date du 19 juin 2022, La séance est ouverte sous la présidence du Maire, Monsieur Guy BERTIN, qui donne lecture à l'assemblée des résultats constatés aux procès-verbaux des élections du 19 juin 2022 et déclare installer :

- Madame Faustine MARTINEAU : 309 Voix
- Madame Bénédicte RONCIN : 307 Voix
- Madame Agnès PULICE : 298 Voix

### • OBJET : SIÉML APPROBATION DES TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RÉSEAUX AÉRIENS

La commune de Neuillé par délibération du Conseil Municipal en date du 24 juin 2022 accepte de verser une participation pour : les travaux effacement réseau DP et éclairage public (94 721,97 € HT) soit un taux de participation de 40 % à charge correspondant à 37 888,80 € HT ; les travaux génie civil Télécom soit un taux de participation de 100 % à charge correspondant à 28 937,14 € TTC .

Les modalités de versement de la participation seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIÉML.

Le Conseil municipal est à présent au complet (15 membres) suite à l'élection de trois nouvelles conseillères :



**Faustine MARTINEAU**  
30 ans  
Modéliste  
Mouleuse  
Céramiste



**Bénédicte RONCIN**  
49 ans  
Infirmière



**Agnès PULICE**  
67 ans  
Commerçante  
à la retraite

### • Ressources humaines

#### Un nouveau cantonnier



Suite au départ à la retraite de Éric Gillon en avril dernier, un nouveau responsable des services techniques est arrivé à Neuillé. Manuel Robin a pris ses fonctions au mois de mai. Natif de la commune, bien connu des habitants, il a été adjoint à la voirie pendant 8 ans. Il connaît bien le terrain et le métier puisqu'il était agent technique à Brain-sur-Allonnes. Le Conseil municipal lui souhaite la bienvenue dans ses nouvelles fonctions. ■

### • Patrimoine / environnement

#### Labellisation du châtaigner millénaire

Le samedi 8 octobre aura lieu une cérémonie pour la labellisation « Arbre remarquable » de notre châtaigner millénaire. À cette occasion une marche sera organisée avec les habitants et les enfants du village. Les prix du concours des maisons fleuries seront également remis dans le cadre de cette manifestation. ■



### • Urbanisme

#### Nouvelle procédure de dépôt de permis de construire

Vous envisagez d'agrandir votre maison en la surélevant ou en construisant, par exemple, une véranda ou un garage ? Vous projetez de construire un abri de jardin ou une piscine ? Vous pouvez désormais déposer vos demandes d'autorisation d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager et permis de démolir) sous format numérique en vous connectant sur le site dédié GNAU pour les 16 communes instruites par le Pôle ADS de Longué-Jumelles :

<https://gnau43.operis.fr/longuejumelles/gnau/>

Pour les personnes qui n'ont pas accès au numérique ou qui ne sont pas à l'aise avec l'outil, il est toujours possible de déposer en format papier le dossier en Mairie ou de l'adresser par courrier.

### • Environnement

#### Lotissement des Périnières

Alter Cités, l'aménageur du lotissement des Périnières à Neuillé a présenté le bilan d'activité de l'année 2021. Le lotissement propose 23 terrains à bâtir, libres de constructeur sur des parcelles de 350 à 1000 m<sup>2</sup> sur une superficie totale couvrant 15 433 m<sup>2</sup>. Courant 2017, la commune de Neuillé a décidé de réaliser 4 logements en accession sociale. Mi-juillet, 11 terrains étaient vendus (dont les 4 logements en accession sociale), 3 étaient sous compromis et 9 terrains restaient à vendre. ■



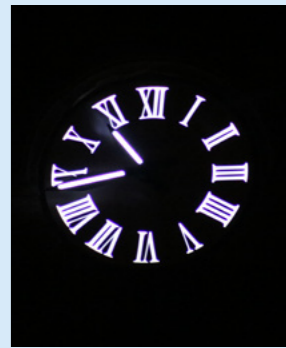
#### Repas des aînés

Le repas des aînés aura lieu le **samedi 24 septembre** midi à la salle des Loisirs de Neuillé. La mairie offre le repas aux habitants de 70 ans et plus. L'après-midi sera animée par Jean-Pierre PICHET. ■

### • Patrimoine

#### À la bonne heure !

Après plusieurs décennies de bons et loyaux services, le cadran de l'église Saint Médard a été remplacé le 25 mai dernier par l'entreprise Bodet. Une nacelle a été utilisée pour l'occasion afin de permettre aux techniciens d'accéder à la lucarne située à plus de 30 m de hauteur. Les habitants pourront à présent lire l'heure avec un peu plus de précision grâce aux chiffres romains, disparus avec le temps sur l'ancien cadran. Equipée d'un système d'éclairage par led, la nouvelle horloge sera ainsi visible de jour comme de nuit ! ■



### • Patrimoine

#### Journées du Patrimoine



Notre commune participera aux journées du Patrimoine le dimanche 18 septembre. Deux visites de l'église Saint-Médard sont prévues de 11h à 12h et de 16h à 17h pour découvrir l'architecture intérieure et extérieure du monument du XIX<sup>ème</sup> siècle. Les registres paroissiaux y seront exposés. La suite de la visite s'effectuera dans la salle du Conseil dans laquelle seront exposés les registres communaux, un sceau Louis-Philippe ainsi que des photographies anciennes de la commune. ■

### • Animation

#### Une soirée sans fausse note...

La fête de la musique a fait son grand retour à Neuillé après 3 ans d'absence. Et ce n'est pas le ciel quelque peu menaçant qui est venu gâcher la soirée. Cette nouvelle édition a connu une très forte affluence avec la présence de nombreux enfants venus animer la 1<sup>ère</sup> partie de soirée dans le cadre de la fête des écoles Blou-Neuillé. En effet, l'annulation une semaine plus tôt de la fête pour cause de canicule a été l'occasion de jumeler les deux événements.

Après les jeunes danseurs, le guitariste Tito Solo est entré en scène sur des notes de swing, jazz manouche et des reprises de chansons françaises. Le groupe «The Good Guy & The Other One» a ensuite offert 2h de musique sur des grands classiques rock'n'roll et blues américain.

Une belle soirée organisée conjointement par la mairie, le comité des fêtes, le restaurant «Le P'tit Neuilléen» et l'association des parents d'élèves Blou-Neuillé. Merci à tous les bénévoles pour leur aide précieuse !



### L'école publique du Suzon

Une année scolaire qui se termine avec une grande richesse d'événements pour nos élèves. Voici, dans les grandes lignes, ce qui a marqué l'école du Suzon depuis la dernière parution du Petit Neuilléen...

**Festival Mômes en folie :** Le 29 mars 2022, tous les enfants de l'école ont eu la chance de pouvoir assister à une représentation au théâtre du Dôme à Saumur. Une pièce de théâtre avec des marionnettes, intitulée «Les Yeux de Taqqi» et racontant l'histoire d'un petit enfant inuit non voyant. Un spectacle plein de tendresse et de poésie qui a beaucoup plu à l'ensemble des élèves !

**Carnaval :** Le 8 avril 2022, l'école entière fut envahie de super héros et de princesses ! Nous avons fêté le carnaval tout l'après-midi et nous nous sommes régalés avec un bon goûter collectif préparé la veille par les enfants eux-mêmes lors d'un atelier pâtisserie. Un bel après-midi malgré une météo plutôt maussade...



**Semaine nature et jardinage :** La semaine du 24 au 29 avril fut entièrement consacrée à un projet sur le thème de la nature et du jardin. Les enfants ont travaillé sur différents aspects tels que les petites bêtes du jardin avec un élevage de coccinelles dans la classe des TPS-PS-MS et une matinée de découverte des abeilles pour les deux classes grâce à l'intervention de M. Jouy Curieux des Ecuries de La Borde, le RPI a d'ailleurs désormais sa propre ruche et pourra ainsi prochainement récolter son miel ! Les deux classes ont réalisé des insectes géants, de jolis nichoirs à oiseaux et des panneaux explicatifs. Un immense hôtel à insectes a également été réalisé et les deux écoles du RPI Neuillé-Blou se sont réunies toute la journée du vendredi afin de partager une journée pleine de créativité ! Toutes ces productions ont eu l'honneur d'être exposées à la serre Plant B de Marion Bénard au Clos des Poiriers à Neuillé lors de ses portes ouvertes qui avaient lieu le samedi 30. Les enfants ont ainsi eu l'occasion de voir le rendu de leur semaine de travail en dehors de leur école et les familles ont pu venir admirer le résultat. Ce fut une semaine très enrichissante et nous remercions tout particulièrement Marion qui fut à l'origine de ce beau projet !!!

**Jardins du Cœur :** Le 24 mai, toute l'école s'est rendue aux Jardins du cœur à St Lambert. Pour la troisième année, nous avons reconduit cette sortie pédagogique qui a permis aux enfants de poursuivre sur le thème de la nature et du jardin en découvrant, à une plus grande échelle, la culture de plants, la réalisation et l'entretien d'un compost, le repotage et les semis...



**INSCRIPTIONS pendant les vacances :** Pour toute inscription de la TPS au CP, veuillez contacter par mail (ce.0490551h@ac-nantes.fr) Sonia Beugnon qui reprend ses fonctions de Directrice de notre école après son congé maternité et la naissance de sa petite fille ! Elle sera présente à l'école de 10h à 16h30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi de la semaine du 22 au 26 août. Rappel : pour les premières inscriptions, les enfants nés :

En 2019 : inscription en PS et rentrée en septembre | En 2020, entre le 1er janvier et le 31 août : inscription en TPS et rentrée en septembre | En 2020, entre le 1er septembre et le 31 décembre : inscription en TPS et rentrée en janvier 2023.

Pour toute inscription du CE1 au CM2, veuillez contacter l'école Simone Veil de Blou (Directrice : Mme Coquemont) : ce.0491042s@ac-nantes.fr

Bonnes vacances ensoleillées, joyeuses et reposantes à tous !!!

Chacun est reparti avec sa petite plante repotée dans les mains et de nouvelles connaissances dans la tête !

#### Fête des écoles du RPI Neuillé-Blou :

Le vendredi 24 juin au soir, nous avons organisé la fête des écoles. Initialement prévue le samedi après-midi précédent, nous avons été obligés de la reporter à cause de cet épisode de canicule qui s'est invitée ! Cette décision ne fut pas facile à prendre car l'engagement de tous, et en particulier des organisateurs (APEUP Blou-Neuillé), était total et cela a généré quelques déceptions bien compréhensibles. Ceci dit, tout le monde a su se remotiver pour réorganiser en moins d'une semaine une nouvelle fête et la mairie de Neuillé nous a tendu la main en nous proposant de la jumeler avec la fête de la musique organisée le même soir à Neuillé. Ce fut finalement une très belle soirée et petits et grands en garderont un beau souvenir !!



**CP en route vers Blou :** Le mardi 28 juin, les CP se sont rendus à pied par les chemins de randonnée à l'école de Blou pour y découvrir la nouvelle école qui les attend à la rentrée puisqu'ils passent en CE1. Une belle marche, des ateliers d'arts visuels et sportifs et un pique nique avec les «grands» de là-bas, bref une chouette journée !



**Terra Botanica :** Le vendredi 1er juillet, toute l'école s'est rendue à Terra Botanica pour la grande sortie de fin d'année ! Une agréable façon de boucler notre projet nature tout en s'amusant !



**Serre Plants B :** Le lundi 4 juillet, tout le RPI s'est réuni au Clos des Poiriers pour une dernière sortie autour de notre thème de la nature et du jardin et une belle occasion de se dire au revoir et bonnes vacances avec les copains de Blou !



### Ecole Notre Dame des Champs

Si certains ont suivi nos péripéties, peut-être saviez-vous que je devais écrire ce jour mon dernier article concernant le Petit Neuilléen afin de laisser la place à une nouvelle collègue. Il semble finalement que vous ayez encore à supporter quelques temps ma plume ! En effet, après quelques rebondissements, il se trouve que je ne quitte que ma classe de TPS/PS/MS/GS/CP mais que je conserve encore la direction de l'établissement. J'aurai donc une direction multi-sites puisque je suis également nommée cheffe d'établissement de l'école Arc En Ciel de St Jean des Mauvrets. Ainsi, je serai présente sur l'école un jour par semaine et ma collègue assurera le poste de « référente déléguée sur site ».

Vous découvrirez donc, dès la rentrée, notre nouvelle équipe totalement remodelée. Si nous avons hâte de profiter de nos vacances pour un repos nécessaire, aujourd'hui, c'est place aux nouvelles de fin d'année de l'école ! Véronique

#### La poursuite de notre thème de l'année



**CULTURE** Depuis le dernier exemplaire du Petit Neuilléen, nous avons eu la chance de poursuivre notre thème d'année « Continent'Art » en nous rendant à la découverte de l'art sous toutes ses formes : la représentation musicale et artistique des Frères Colle pour la classe des CE/CM ou encore du spectacle animé de marionnettes « Les yeux de Taqqi » pour la classe des



PS/MS/GS/CP. Nous nous sommes également rendus au fabuleux Musée Jules Desbois à Parçay les Pins en allant à la rencontre de sculptures sous toutes ses formes. Nous avons également expérimenté le travail de la glaise, du moulage. Enfin à l'école, nous avons découvert les techniques des origamis, du vitrail. Notre touche finale a été de participer à la décoration de notre fresque murale de l'école qui permet (enfin !) de donner un peu de couleurs à nos murs depuis la rue. Venez observer le travail que nous avons réalisé avec Manuel notre stagiaire ! Pour mettre en lumière nos talents en cette fin d'année, c'est à travers nos dons de danseurs et de chanteurs que nous avons exprimé l'étendue de nos talents : nous avons produit une magnifique kermesse, riche en émotions multiples et emplies d'amour...



#### L'ÉCOLOGIE ET LA CITOYENNETÉ :

Suite à nos parcours citoyen et nos différentes actions menées tout au long de l'année, les élèves de GS/SP/CE1 se sont rendus à la Déchèterie du Clos Bonnet pour comprendre la nécessité du tri et commencer à apprendre ses bienfaits à travers son organisation.



#### À VENIR

Le concours Epelle- moi avec l'école de Brain/ Allonnes (le 1er juillet) et la sortie de fin d'année au Parc Oriental de Maulévrier (le 5 juillet).

#### LE SPORT ET LA CITOYENNETÉ: Rouler à vélo, cela s'apprend !

Une mémorable sortie à vélo a eu lieu pour les élèves de la classe des grands du CE1 au CM2. Peut-être les avez-vous rencontrés ! Ce fut une belle découverte entre Neuillé et Vivy à l'aide de la liaison douce et avec le partenariat de la municipalité de Vivy pour la mise à disposition de sanitaires et du terrain de sport. Bravo à nos sportifs ! Gageons qu'ils continueront à rouler en sécurité !



#### INSCRIPTION

Si vous souhaitez inscrire votre enfant dans notre école, vous pouvez prendre attache auprès de la cheffe d'établissement, Véronique CHOISNE au 02-41-52-59-69 ou encore par mail : neuille.notredame@ec49.fr

## Parents d'élèves

### Les associations de l'école Notre-Dame des Champs

- **l'Organisme de Gestion (O.G.E.C.)** a un rôle juridique, économique et financier. \*4 parents d'élèves font partie de ce bureau, ils sont au travail avec la cheffe d'établissement. Leurs actions pour le bien de l'école pour cette période :



Alléluia !! Après des dossiers intenses, les nouvelles fenêtres de la classe de GS/CP sont arrivées ainsi que des stores sur toutes les fenêtres de l'école. Nous aurons désormais des conditions plus décentes, et plus économiques en hiver comme en été.

Je remercie l'association OGEC, le président Didier BROSSARD qui devient la mémoire et le pilier de l'école ! Je remercie le trésorier Christophe VILPELLET pour son excellent travail de gestion. Je remercie Claire DEMION-GASNIER de nous accompagner dans cette aventure OGEC ainsi que Katia CAENARO qui nous quitte cette année. Quel travail accompli pour le bien des élèves de l'école et un grand BRAVO ! Merci pour tous ces projets menés.

- **l'Association des Parents (A.P.E.L.)** a un rôle d'accueil, d'animation, d'information, de conseil et de représentation des parents d'élèves. D'intenses participations de la part de l'APEL ont permis de venir à bout de projets. Un énorme BRAVO et merci à tous les parents qui s'investissent pour le bien de leurs enfants.

-Le carnaval a été une réussite ; Une participation financière a permis la visite du Musée Jules Desbois; Elle a validé des aides financières envers l'OGEC ; La kermesse a été une réussite et un moment fort apprécié par chacun avec 150 couverts de servis ; Elle aide à subventionner les sorties scolaires qui vont avoir lieu en cette fin d'année : la rencontre pour le projet EPELLE-MOI en partenariat avec l'école de Brain / Allonnes, la sortie au Parc de Maulévrier ; L'organisation en cachette d'une surprise pour le départ des personnels. BRAVO A EUX ! et un énorme merci.

-Et enfin, un énorme merci à notre président Benjamin BARBIER qui part découvrir de nouvelles aventures en Bretagne. Je remercie le soutien qu'il a apporté à chacun, notamment pour accepter la présidence de l'APEL mais également de sa compréhension face à la période COVID ! Merci à toi, gageons que nous nous retrouverons.

## Animations

### • La Tête et les Jambes

Dimanche 22 mai, le comité des fêtes de Neuillé organisait «**Les Neuilléennes**». Cette nouvelle édition proposait trois boucles de randonnées de 8, 12 et 17 km ainsi qu'un parcours famille de 4 km entraînant petits et grands dans une enquête et des épreuves pour retrouver le trésor de la commune. Plus de 200 marcheurs ont participé à cette matinée en plein air.



### • Tous à table !

Le comité des fêtes de Neuillé organise



**Samedi 3 septembre**

à partir de **16h** au stade de foot Michel Mandot

- tournoi de **pétanque** en équipe
- jeux gonflables
- animation musicale
- feu d'artifice

Apéritif offert par la mairie, repas à prévoir

Renseignements : 02.41.52.55.61 ou 06.63.08.82.94

## Sport

### LE POINT SUR LA PROCHAINE SAISON DE L'AS VIVY-NEUILLÉ 90



La saison 2021-2022 a donné son verdict : pour 1 point manquant au classement l'équipe fanion descend en D3, entraînant dans sa chute les 2 autres équipes qui descendent en D4 et D5. Une fin de saison difficile marquée par trop de points perdus par manque de chance mais aussi de volonté et de discipline dans certains matchs.

Le groupe de joueurs sera sans doute très peu modifié et même renforcé par quelques éléments, et tous ensemble ils devront relever le défi de remonter aussitôt en D2 toujours sous la direction de Christophe HARREGUY.



Finale U11 entre ASVN et PERCY de la Manche



Ce parcours en championnat n'a pas été suffisamment appliqué pour se mettre à l'abri de la mésaventure qui nous frappe, et cela malgré un parcours en Challenge de l'Anjou qui nous a vu se faire éliminer en 1/4 de finale face au vainqueur de l'épreuve le FC Layon-Thouarcé.

La vie d'un club est faite de haut et de bas, à nous de relever les manches pour retrouver le niveau qui doit être le nôtre avec une structure de près de 200 licenciés.

L'an prochain une équipe U17 autonome sera constituée, tandis que les U15 recherchent une entente. Pour les autres catégories de jeunes aucun souci d'effectif ne pourra empêcher la pratique du foot.

La satisfaction de fin de saison a été notre tournoi de jeunes, Souvenir Michel-Mandot, qui a réuni pas moins de 32 équipes des U11 au U17, dans une superbe ambiance après 2 années de manque dû à la pandémie.

Tout le monde reprendra le chemin du stade à partir de début Août pour les Seniors et fin Août début Septembre pour les jeunes.

#### Catégories pour la saison 2022-2023

- U6 - U7 - U9** joueurs nés en 2017, 2016, 2015 et 2014
- U10-U11** joueurs nés en 2012 et 2013
- U12-U13** joueurs nés en 2010 et 2011
- U14-U15** joueurs nés en 2008 et 2009
- U16-U17** joueurs nés en 2006 et 2007
- U18-U19** joueurs nés en 2004 - 2005
- SENIORS** à partir de 2003



Le Club EST ANJOU Vainqueur du Challenge du meilleur club du tournoi

#### PROCHAINES MANIFESTATIONS :

- SAMEDI 27 AOÛT 2022 : Concours de Pétanque interne Stade de Vivy
- SAMEDI 26 NOVEMBRE 2022 : Soirée Dansante Salle des Bassauges à VIVY

Tél Stade : 02-41-52-50-63 / Ludovic DESRUES : 07-86-01-37-65 / Willy DELAUNAY : 06-79-01-57-69

Retrouvez toutes les infos sur le site internet du club : <http://as-vivy-neuille-90.footeo.com>

## Vie sociale / Jeunesse



L'Espace de vie social (EVS) nord saumurois organise tout au long de l'année des **repas partagés**, **petits déjeuner** à 1€ les mercredis, rencontres **café-parents** pour discuter de thèmes touchant la parentalité... C'est également le **transport solidaire** qui permet aux personnes n'ayant pas de moyens de transports de bénéficier d'un accompagnateur pour les RDV médicaux, courses, loisirs... (02.41.40.48.33 de 9h à 12h). Pour plus de renseignements sur les activités de l'EVS, vous pouvez consulter la page facebook de l'EVS nord saumurois ou vous rapprocher de la mairie.

L'Espace de vie social (EVS) nord saumurois gère également l'**accueil de loisirs** «Les campagnols» à Neuillé pour les - de 11 ans et l'**espace Jeunes** «Le mégafun» à Vivy pour les 11-18 ans. L'association organise des activités, soirées, sorties et séjours pendant les vacances scolaires notamment.

Les inscriptions sont ouvertes pour l'accueil des enfants les mercredis de septembre (date limite d'inscription au 5 août). Vous pouvez retirer les fiches d'inscriptions sur place salle Branchereau à Neuillé ou sur demande par courriel à [respenfance.evsnordsaumurois@gmail.com](mailto:respenfance.evsnordsaumurois@gmail.com)



### • Nettoyons le Suzon



Comme chaque année depuis 3 ans, les habitants sont invités à participer au nettoyage du Suzon. L'objectif est de libérer le cours d'eau des roseaux, branchages, végétation envahissante afin de faciliter son écoulement et limiter son engorgement.

L'opération est prévue **samedi 10 septembre** à partir de 8h. Un apéritif-déjeunatoire sera offert aux bénévoles. Vous pouvez vous inscrire depuis le site internet de la commune ou à la mairie.

### • Nature extra... ordinaire



Des espèces les plus emblématiques aux plus ordinaires, l'émerveillement est de mise devant une nature omniprésente. Parfois indissociables les unes des autres, toujours complémentaires, elles forment un précieux équilibre,

une toile d'interdépendance à laquelle l'humain appartient. Malgré tout, l'effondrement de la biodiversité est une réalité. Certaines espèces ont disparu, d'autres se sont adaptées. La nature, si vivante et fragile, recèle une force extra...ordinaire et n'a pas fini de vous étonner. Découvrez les espèces en danger et les questionnements face à cette réalité parfois rude.

#### **Maison du Parc à Montsoreau**

Gratuit | Du 18 juin. 2022 au 06 nov. 2022  
De 09:30 à 18:00

#### Les dates à retenir :

- **Samedi 3 sept.** : Tablée neuilléenne
- **Samedi 10 sept.** : Nettoyons le Suzon
- **Vendredi 16 sept.** : Marché des producteurs
- **Dimanche 18 sept.** : Journées du Patrimoine
- **Samedi 24 sept.** : Repas des aînés
- **Samedi 8 oct.** : Cérémonie de labellisation du châtaigner

### Mariage

Le 11 juin 2022

Jason **PRIGENT** et Manuella **CAILLEAU**

Le 2 juillet 2022

Damien **FOIN** et Samantha **MANDOT**

### Décès

Suzanne **GÉNÉTÉ**, née **JARNAC**, le 22 avril 2022

Gérard **CARROUX**, le 2 mai 2022

Rolande **MARCHAND**, née **MILLERAND**, le 27 mai 2022

Marie-Joseph **ALBERT**, née **ROUCHER**, le 12 juillet 2022

### *Le carnet*

### • **Marché des producteurs**

Les communes du Pays Allonnais accueillent chaque année entre les mois de mai et septembre les marchés des producteurs de Pays. L'occasion de rencontrer les producteurs de nos territoires et d'acheter de bons produits locaux. Fruits et légumes de saison, viandes, bière, vin, produits artisanaux, chacun pourra repartir avec un panier bien garni. Le prochain marché aura lieu à Villebernier le vendredi 26 août et Neuillé clôturera la saison avec son marché le vendredi 16 septembre de 18h à 21h. Et comme ce n'est pas tous les jours que l'on a la chance d'accueillir un marché sur la place du village, des tables seront installées afin de poursuivre la soirée autour d'un repas partagé.

### • **Une saison qui démarre en fanfare au P'tit neuilléen !**

Pari gagné pour les 2 premières soirées à thème organisées par Julien et Karine du bar-restaurant de Neuillé. Vendredi 6 mai, la soirée fouée a réuni plus de 250 personnes sur la place de l'église au rythme de la fanfare de L'élan Saumurois. Les participants ont pu profiter des défilés des majorettes et des musiciens jusque tard dans la soirée. Une belle ambiance dans le centre du village !

Vendredi 15 juillet, c'est au son des guitares électriques que les 250 amateurs de moules-frites se sont attablés. Le groupe The Onirist était venu chauffer une atmosphère déjà caniculaire.

Et comme on dit, jamais 2 sans 3, une nouvelle soirée est programmée pour la fin septembre afin de clore la saison estivale !

